

Avant ouverture de ce CSE, l'intersyndicale CGT-SNU-FO-CFDT a lu [une déclaration](#).

## ***Consultation sur le schéma managérial des DT***

La direction fait le choix de réduire le nombre de DTD. Alors que l'argumentation qui nous est servie n'est pas des plus claire, ce projet tel que présenté modifie le périmètre d'intervention des Représentants de Proximité des territoires concernés.

Ce choix, en cours de mandat, n'est pas acceptable pour la CGT qui a voté CONTRE ce projet.

## ***Mobilisation des ressources supplémentaires***

La DG a décidé de recruter, à compter de mars 2022, **554 Equivalents Temps Plein supplémentaires en CDD**, « principalement en anticipation des départs naturels à venir ».

Ce qui donnerait 28,8 ETP pour notre région dont 23,5 affectés en agence. 12 collègues seraient recrutés en Contrat de Pro GDD et les autres sur des postes conseil à l'emploi.

Sur demande de la CGT, la direction affirme (sans rire) que le motif des CDD serait « surcroît d'activité ».

Ce fonctionnement visant à « remplacer » des départs en retraite par des recrutements en CDD et en nombre moindre ne peut qu'inquiéter.

La CGT vous informera de sa position à l'issue de la séance de consultation qui aura lieu mercredi 2 mars prochain.

## ***Mise en œuvre du projet stratégique 2021 et feuille de route 2022***

La CGT a pris la parole pour lire [une déclaration](#) faisant état du caractère « imbuvable » du document de 25 pages. Cette accumulation de projets rend fou. C'est vrai aussi bien pour les usagers que les personnels. C'était aussi une des raisons de la mobilisation massive des collègues le 1<sup>er</sup> février dernier. Après lecture de notre déclaration, la délégation CGT (et celle du SNU) ont quitté la séance durant la présentation de ce point.

## ***Activités Sociales et Culturelles 2022***

Les prestations ont été reconduites à l'identique. Une information sera prochainement envoyée à tous les agents par le CSE ainsi que la mise en ligne des formulaires 2022.

## ***Prime « à l'inflation »***

La direction nous informe qu'elle a été versée sur la paie de janvier et qu'elle a concerné plus de 40% des agents de la région.

Ce chiffre illustre bien que les agents de Pôle emploi Pays de la Loire ne sont pas des nantis et que la proposition de la DG de limiter à 1% l'augmentation générale des salaires pour 2022 n'est pas à la hauteur (pour rappel, 2,8% d'inflation en 2021).

Contactez la délégation CGT : [Syndicat.CGT-PaysdeLoire@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-PaysdeLoire@pole-emploi.fr)

Les élus : Hugo Boistier, Géraldine Cotteceau, Cathy Montavon, Dimitri Magnier

La représentante syndicale : Laurence Day

## ***Politique de sûreté de Pôle emploi***

Pour la CGT l'analyse du contexte qui justifie la mise en œuvre de cette politique de sûreté renvoie à un "sentiment sécuritaire" qui n'est pas objectif.

La détérioration des conditions de vie liée à la crise sanitaire, économique et sociale n'est pas abordée.

De plus, placer dans le même chapitre et au même niveau : incivilités, agressions verbales, envahissement (syndical sans doute ?)... et terrorisme relève, au minimum de l'indécence voire de l'escroquerie intellectuelle.

La "culture de sûreté" qui est déclinée à tous les niveaux renforce la vision de l'utilisateur comme étant un ennemi potentiel.

L'attention particulière portée aux problématiques de « radicalisation » témoigne d'une "islamophobie" qui ne dit pas son nom et d'une stigmatisation contraire aux principes du Service Public que nous défendons.

Les agents de Pôle emploi ne sont pas des auxiliaires du ministère de l'intérieur.

Alors que 363 sites de proximité seraient déjà équipés de "vidéo-protection", la généralisation de ces dispositifs serait autant d'outils de contrôle et de surveillance des usagers et des agents.

### ***Pour la CGT Pôle emploi, travailler en sécurité, c'est avant tout :***

- Avoir des sites ouverts et des agents qualifiés et donc en capacité de répondre directement et, si possible dans l'instant, aux attentes et aux besoins des usagers. Cela passe par le rétablissement d'un double accueil (placement et indemnisation) et le retour d'ARC.
- Avoir les moyens suffisants à l'exercice de nos missions en commençant par la titularisation de tous les collègues en contrat précaire.
- Arrêter la segmentation des publics et le pilotage par les résultats qui ne répondent pas aux besoins des usagers.
- Mettre fin à l'individualisation croissante de nos activités qui transfère la responsabilité de l'institution vers les agents eux-mêmes.
- Favoriser la prévention par le biais de conventions avec les services sociaux, les associations de quartiers... plutôt que de s'en tenir à une unique logique répressive.



**Contactez la délégation CGT : [Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr)**

Les élus : Hugo Boistier, Géraldine Cottenceau, Cathy Montavon, Dimitri Magnier

La représentante syndicale : Laurence Day